

Préfecture de la
Somme
Le 4 MARS 2008

Comité Syndical du 28 février 2008

Présents	Excusés et Absents
1. Roger MEZIN	1 – Daniel LEROY
2. Emmanuel BOUCHER	2 - Laurent SOMON
3. Joseph BLEYAERT	3 – Régis LECUYER
4. Jean-Robert CHATEAUROUX	4 - Dominique FACHON
5. Joël FUZELLIER	5 – Paul PILOT
6. Bruno GAFFET	6 – Joël BRUNET
7. Charley GIROUDEAU	7 - Hubert HENNO
8. Guy LACHEREZ	8 - Paul-Henri HURE
9. Daniel LAGACHE	9- Daniel PROUILLE
10. Claude LANDO	
11. Jean-Michel MOURET	
12. Jean-Marc WISSOCQ	

Le quorum ayant été constaté par la présence de 12 membres sur 21, la séance s'est déroulée de la manière suivante :

- **Désignation des secrétaires de séance.** Charley GIROUDEAU a été désigné secrétaire de séance.
- **Approbation du compte-rendu du dernier Comité Syndical.** Le compte-rendu de la dernière réunion du 14 décembre 2007 a été envoyé aux membres et aucune remarque n'a été reçue. Le compte-rendu est approuvé par les membres présents.
- **Rajout d'une délibération en urgence.** Le président demande l'accord des membres présents de rajouter une délibération qui ne figurait pas à l'ordre du jour transmis avant la séance. Il s'agit de la convention de location de PHILEAS NET avec l'opérateur France CitéVision conclue le 27 février. Les membres sont d'accord.

I – Délibérations –

01 - Prolongement réseau structurant - AP/CP

L'Autorisation de Programme de 1 800 000€ est votée pour cette opération avec la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

CP 2008 : 700 000 € - CP 2009 : 1 100 000 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

02 – Couverture des zones blanches - AP/CP

L'Autorisation de Programme de 2 300 000€ est votée pour cette opération avec la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

CP 2008 : 1 000 000 € ; CP 2009 : 1 300 000 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

03 – Location de PHILEAS NET – convention avec France CitéVision

Le projet de convention avec l'opérateur France CitéVision pour la location du réseau PHILEAS NET sur le département de la Somme est approuvé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

II - Informations du Président

2.1 - Délibérations adoptées par le BUREAU du 18 février 2008

01 – Convention Agence – Département de la Somme - Prolongement de PHILEAS NET et couverture des zones blanches

Le projet de convention est adopté et le Président est autorisé à signer la convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La convention sera envoyée à toutes les coms de coms membres de l'Agence.

02 – Convention avec le CRDP

Le projet de convention est adopté et le Président est autorisé à signer la convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2.2 - - Attribution de marchés passés en procédure adaptée

Achat de deux onduleurs pour un montant de 30 100€HT – marché attribué à la société COMUTELEC

2.3 - Les ENT

Le Président a signé le 30 janvier 2008 une convention avec l'Académie d'AMIENS, ayant pour objet d'assurer un déploiement massif et rapide d'un Espace Numérique de Travail et des ressources « accompagnement scolaire » sur l'ensemble des écoles relevant des collectivités membres de l'Agence SUSI, dans la perspective d'un projet de généralisation à l'ensemble du département de la Somme.

2.4 – Etude sur la mise en œuvre du FTTH

Le Président présente le projet FTTH et propose au comité syndical d'engager la réalisation d'un **schéma d'aménagement FTTH de la métropole**. La mission sera confiée à notre AMO. Le coût estimatif de cette étude est de 20 000€HT prélevé sur le BP 2008. Les membres présents sont d'accord.

M. MOURET, maire de la commune du GRAND-LAVIERS, expose le projet de sa commune de réfection du réseau d'assainissement et de construction d'un lotissement « développement durable » et indique que le déploiement du FTTH à l'occasion de ces travaux serait souhaité. Ce projet sera intégré dans l'étude, de même que le déploiement sur la commune de CONTY.

La séance est levée à 12h15.

Fait à Amiens, le 4 mars 2008

Préfecture de la
Somme
Le 4 MARS 2008

Roger MEZIN - Le Président